



**MUNICIPALITÉ**

**DE** *Saint-Valère*

**Briller par son audace**

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC D'ARTHABASKA**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 6 mai 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis  
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin  
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette  
Siège #4 - Madame Nadia Hébert  
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon  
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

**RÉSOLUTION: 2024-05-177 / NOMINATION COORDONNATRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-VALÈRE ET RÉPONDANT AUPRÈS DU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES DU CENTRE-DU-QUÉBEC, DE LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE INC.**

**CONSIDÉRANT** la publication d'une offre d'emploi en date du 2 avril en vue de combler le poste de Coordonnateur /trice de la bibliothèque municipale ;

**CONSIDÉRANT** le processus d'embauche assorti des entrevues menées sous la conduite de la direction générale en vue de combler le poste de Coordonnateur /trice de la bibliothèque municipale;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Claudia Quirion et appuyé par la conseillère Nadia Hébert et résolu :

**QUE** soit embauchée madame Ariane Cloutier à titre de Coordonnatrice de la bibliothèque municipale de Saint-Valère et répondante auprès du Centre régional de services aux bibliothèques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc.;

- **QUE** soit approuvée la convention établissant les conditions de travail effective au 29 avril 2024;
- **QUE** soit autorisé le directeur général monsieur Karl Péguy Saint Fort conformément aux prescrits des articles 210-212 du Code Municipale du Québec (CMQ) ainsi que l'article 113 de la loi sur les cités et villes (LVC) à signer la convention pour et au nom de la municipalité de Saint-Valère.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce 7 mai 2024.

Signé 

Karl Peguy Saint-Fort  
Directeur général et greffier-trésorier